



Ministère de la
Transition
écologique et
solidaire

Ministère des
Solidarités et
de la Santé

Ministère de
l'Économie et
des Finances

Ministère
du Travail

Ministère de
l'Agriculture et
de
l'Alimentation

Ministère des
Sports

Paris, le 22 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Risques liés à l'utilisation des caoutchoucs recyclés dans la fabrication des terrains de sports synthétiques : les ministères concernés saisissent l'Anses

Les ministères de la Transition écologique et solidaire, des Solidarités et de la Santé, de l'Économie et des Finances, du Travail, de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Sports ont conjointement pris la décision de saisir l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur les éventuels risques liés à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclés notamment dans les terrains de sports synthétiques.

La valorisation des pneumatiques usagés sous la forme de granulés et matériaux utilisés dans la réalisation des terrains synthétiques est l'un des principaux modes de valorisation "matière" de la filière française de gestion des déchets de pneumatiques. Ces terrains synthétiques soulèvent des interrogations quant à leur impact sur la santé et l'environnement en raison des substances dangereuses potentiellement présentes dans les granulés, en particulier dans le cadre de leur utilisation comme terrains de sport et aires de jeux pour les enfants.

L'Agence Européenne des produits chimiques (ECHA) a conclu, après avoir procédé en 2017 à une évaluation préliminaire des risques, pour la santé humaine, liés à l'utilisation de granulés de caoutchouc recyclés dans les gazons synthétiques, à un faible niveau de préoccupation au vu des concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques mesurées dans les granulés en dessous des limites de concentration réglementaires prévues dans le cadre du règlement européen sur les produits chimiques dit REACH.

Sur cette base, l'Anses analysera les données et études disponibles sur les principales substances présentes dans ces granulés et matériaux en caoutchouc et sur le niveau de préoccupation qu'elles génèrent en raison de leurs dangers intrinsèques, de leur concentration ou des modes d'exposition, afin de pouvoir rendre des conclusions sur les préoccupations sanitaires et environnementales qui pourraient en résulter.

L'Anses étudiera les principales voies d'exposition pour la population générale, la population en milieu de travail et l'environnement (terrains de sport, terrains de jeux pour enfants, litières pour animaux, ...).